



N°/ 48 / 2024 /

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

<b>DATE DE CONVOCATION:</b> 05 Juin 2024	<b>DATE D'AFFICHAGE:</b>	<b>NOMBRE DE CONSEILLERS</b> EN EXERCICE: 19 PRESENTS: 12 REPRESENTES : 03 VOTANTS: 15 Pour: 15 Abstention : 0 Contre: 0
---	--------------------------	---

**OBJET: Approbation des droits de place du Marché des producteurs de l'Isolella**

L'an deux mille vingt-quatre, le 17 Juin 2024 2024 à 09h00

Le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de M LUCCIONI Jean Baptiste, Maire.

**Etaient présents :**

M LUCCIONI Jean Baptiste, M LUIGI Jacques, Mme PIETRINI Gilberte, M CASAMARTA Paul Antoine ; Mme FRIGARA Nathalie, M GUGLIELMI Pierre ; M. PAGANINI Jean-Claude ; Mme CIUCCI Marie Thérèse ; Mme FONT Suzanne ; M NOTO Fabrice ; M NERI François, Mme LUCCIONI Marie ; Mme Formant la majorité des membres en exercice.

**Représentés :** Mme MARIANI Valérie avait donné pouvoir pour voter en son nom à Mme CIUCCI Marie Thérèse, M ANTONA Stéphane avait donné pouvoir pour voter en son nom à Mme FONT Suzanne, Mme LAZGHAM Nadia avait donné pouvoir pour voter en son nom à Mme LUCCIONI Marie, avait donné pouvoir pour voter en son nom à M NOTO Fabrice.

**Absents :** Mme BRUSCHI Maude ; Mme MONDOLONI Béatrice ; Mme CASANOVA Vanina, LE DIRAT Yann

M LUIGI Jacques a été élu secrétaire.

Le maire rappelle la délibération 39/2024 du 21 Mai 2024, portant sur le projet de création du marché des producteurs l'Isolella.

Il propose d'établir les tarifs suivants par jour à appliquer aux différents exposants en fonction de leur catégorie :

Métrage en m2	Catégorie I*	Catégorie II
0 à 4m2	15€	30€
4 à 6m2	25€	55€
6 à 10m2	40€	75€

\*Catégorie I : Artisans, Producteurs et fruits et légumes

\*\*Catégorie II : Traiteurs

La facturation sera réalisée par le régisseur des recettes de la régie « Bâtiments Communaux » 1 fois par mois. Des pénalités pourront être appliquées en cas de dépassement de la zone attribuée de 100% sous la somme due.

Vu la délibération 39/2024 du 21 Mai 2024 approuvant la création d'un marché des producteurs à l'Isolella.

Vu la délibération 66/2022 fixant les tarifs de la régie bâtiments communaux.

Vu la décision du 11 Octobre 2022 de création de la régie des recettes pour la gestion des « Bâtiments Communaux »

Les organisations professionnelles intéressées ont été consultées le 22/05/2024

Le conseil municipal, ouï l'exposé de son Président et après en avoir délibéré,

- APROUVE la proposition du Maire
- CHARGE Le Maire à accomplir toutes les formalités nécessaires à l'application de la présente délibération.

- DIT que le régisseur de la régie « Bâtiments communaux » et son suppléant seront à charge de la facturation et règlements et de la gestion administrative des contrats.

AINSI FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS ET ONT SIGNE AU REGISTRE LES MEMBRES PRESENTS.

Le Maire,  
  
Jean Baptiste MUCCIONI



Le Maire certifie que la présente délibération a été déposée en Préfecture de Corse du Sud, au titre du contrôle de la légalité et qu'elle a été notifiée aux intéressés le  
Le Maire